

Glanures jurassiennes

Autor(en): **Kohler, Xavier**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **17 (1865)**

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-684302>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

puisse ce mémoire faire réfléchir les Ajoulots sur la situation qu'ils ont faite la révolution de 1793, et en tirer le meilleur parti en se mettant d'accord pour en obtenir le complément nécessaire, c'est-à-dire une voie ferrée, afin de relier d'un côté, leurs relations commerciales avec la France, en souvenir des bonnes institutions qu'ils en ont reçues, et de l'autre, avec la Suisse, la plus ancienne alliée des enfants de l'Evêché, et actuellement notre patrie !



GLANURES JURASSIENNES ⁽¹⁾

communiquées par X. KOHLER.

I.

ÉPHÉMÉRIDES NEUEVILLOISES

touchant la Réformation.

1530. Avril 23. — Le Châtelain écrit à Bellelay d'informer S. A. que *Jean Bosset* avoit coupé et distribué du pain et avoit donné à boire hors d'un calice plein de vin les jeudi saint et jour de Pâque, et qu'après avoir amené le ministre *Farellus* dans une assemblée de Conseil et commun, on avoit résolu de conserver et vivre dans la foi de leurs pères, ce qui ne plut pas à un chacun.

Mai 3. — Les Châtelain et Conseil supplient S. A. d'envoyer une députation à Berne pour prévenir les malheurs qui pourraient résulter des entreprises de certains factieux, qui après

(¹) Les pièces qui suivent sont extraites des archives de l'ancien Evêché de Bâle : — *Catalogue des archives pour Neuveville*, — *liasse Bienne*, — *liasse Description de l'Evêché de Bâle*.

leurs infractions en l'Eglise, s'y étoient retirés pour se garantir du châtement mérité.

Mai 21. — Berne écrit à Bellelay, qu'étant curé de la Neuville, il la pourvoie d'un ministre, son vicaire n'étant pas suffisant à en remplir les devoirs.

Juin 9. — Berne recherche Bellelay de faire cesser les plaintes du ministre *Bosset*, en le pourvoyant d'une pension convenable, sinon qu'ils seroient obligés de prendre d'autres mesures.

Novembre 26. — Berne exhorte la Neuville de choisir pour ministre *Jean de Mette*, son curé, qui veut embrasser la réforme.

Novembre 29. — La Neuville écrit à S. A. que, nonobstant le pardon et la liberté de conscience pour le bien de la paix, on n'est pas content du ministre, et supplie qu'elle y pourvoie pour le mieux.

Décembre 8. — Berne écrit à S. A. à raison du changement de religion à la Neuville.

Décembre 12. — Bellelay écrit au Châtelain de Saint-Ursanne les dissensions de la Neuville en matière de religion, et qu'on commence d'abolir le culte ancien. La lettre a été envoyée à S. A.

1553. *Août 16.* — Le Châtelain de Saint-Ursanne demande à S. A. si la pension du ministre de la Neuville doit être faite des biens existans et appartenant au curé, et ce que Bellelay doit fournir.

Août 28. — Accord entre Bellelay et la Neuville à raison de la pension du ministre.

1554. *Juillet 20.* — L'abbé de Bellelay supplie S. A. d'accorder la dispense à *Jean de Mette*, un de ses religieux, ci-devant curé de la Neuville, qui, pénétré de douleur sur son apostasie, désiroit rentrer dans le giron de l'Eglise.

1556. *Décembre 20.* — La Neuville prie S. A. de ne insister davantage pour sçavoir quels biens de son Eglise sont vendus et existent, et quels sont les revenus de la cure et des

vignes des fondateurs, n'ayant fait qu'imiter Bâle, Berne et Bienne dans leurs statuts et ordonnances.

1557. Novembre 28. — Convention entre Bellelay et la Neuville à raison de la prébende du ministre de la ville.

II.

LE PASTEUR LIOMIN. (1)

Copie d'une lettre écrite par Monsieur le Chancelier à M. Liomin, pasteur de Corgémont, en date du 29 janvier 1766.

Je viens vous faire bien des remerciements pour le second tome de la *Géographie politique* de M. Fæsi, je l'ay fait relier comme l'est déjà le premier, impatient d'en faire la lecture. Je joins à celle-ci les lettres que vous m'avez communiquées, de MM. Engel, Osterwald et Himly, dans la pensée que vous aimerez les conserver. Vous sentez bien, Monsieur, que les affaires ne me permettent pas de travailler par moi-même au mémoire que je vous ai fait espérer ; l'on y a mis la main et je me réserve de le revoir ; vous m'obligerez sensiblement si vous pouvez dans son temps me communiquer le mémoire de Bienne, que vous espérez de recevoir, ainsi que ceux que vous aurez fait vous-même sur divers parties de la Principauté. Je pense bien qu'à l'hôtel de l'Embassade il y a un tas de papiers concernant la Neuveville, il n'y en aura pas moins concernant la ville de Bienne ; mais comme il n'est pas question de dire tout ce que l'on sçait, mais uniquement d'instruire agréable-

(1) Le pasteur *Liomin*, né à Sornetan en 1724, mort en 1784 pasteur à Péry et doyen de la classe d'Erguel, fut un des hommes distingués du Jura au XVIII^e siècle. Il publia plusieurs travaux topographiques et botaniques dans les Mémoires de la Société économique de Berne. Il fit paraître en 1760 le *Préservatif contre les opinions erronées, qui se répandent au sujet de la durée des peines de la vie à venir*, œuvre de circonstance, qui eut un grand succès. (V. Lutz, *Necrology*, p. 301.)

ment le lecteur selon le plan de M. Fæsi, il doit être plutôt question de bien choisir que d'écrire beaucoup. Nous ne manquons pas de matériaux ici, mais les ouvriers y sont rares. Je dois encore vous remercier de l'*Apologie* de M. de Montmolin. Vous observez sagement que, selon vos propres principes puisés dans les S. Evangiles, les classes s'exposent infiniment lorsqu'elles veulent s'attribuer des juridictions importantes et qu'elles affectent de méconnoître celle du Souverain, qui a dans lui la source unique d'un pouvoir légitime sur la fortune, les biens, l'honneur et la vie des sujets qui lui sont confiés. Si tous vos confrères pensoient sur cet article comme vous, l'on oublieroit jusqu'au mot de conflit de juridiction, mot qui a déjà enfanté une multitude de scandales et de difficultés. Je vous compte, Monsieur, à la veille de jouir du repos dont vous avez besoin et dont vous êtes digne. Comptez que M. le grand-baillif y contribuera, moyennant un juste retour de confiance de votre part. Je suis, etc.

Lettre adressée au mayre Monin.

Monsieur,

Vous me fites l'honneur hier de me communiquer un gracieux rescript de Son Altesse par lequel il étoit dit, qu'étant revenu en Cour que certaines personnes avoient travaillés à faire déjà ci devant une description d'Erguel, ce qui ne compétoit point à des particuliers, mais qui ne pouvoit et ne devoit se faire que par l'autorité et les ordres du Souverain, Il en seroit donné connoissance aux Ministres et aux Notaires en Erguel, pour qu'iceux veillassent à cet égard, et cas arrivant, dénonçassent ceux qui entreprendroient un pareil ouvrage, sans y être duement autorisés ; sur quoi et par obéissance au susdit g. rescript, j'eus l'honneur de vous dire qu'à l'exception d'une seule personne qui m'avoit demandé de lui fournir des matériaux de ma paroisse pour une description topographique

et m'envoyoit un plan à cet effet, il y a déjà quelques années , je ne savois personne d'autre qui eut travaillé, ni qui travailla à une pareille description. Vous me témoignâtes, Monsieur, que je vous ferai plaisir de vous communiquer la réquisition qui m'avoit été faite dans le dit objet, avec le plan qu'on m'avoit fourni , apparemment pour l'envoyer et en ressaisir la Cour. C'est en conséquence que je vous joins dans cette même feuille un extrait de la lettre qui me fut écrite au sujet que dessus et une copie du plan qu'on me proposoit de remplir. J'ajouterai seulement ici, qu'envisageant déjà alors un pareil ouvrage comme n'étant point de la compétence d'un particulier, non autorisé du Souverain ou de sa part par les supérieurs, bien loin de me prêter à ce qu'on exigeoit de moi, je crus qu'il étoit de la prudence de garder le silence et de ne pas même répondre à la personne qui s'étoit pour cela adressé à moi.

Au reste les originaux de ces pièces sont encore entre mes mains, et en cas que la Cour le trouva à propos, je suis prêt à les remettre à qui elle ordonnera , et de donner dans cette occasion, comme en toutes autres , des preuves de ma soumission, de mon zèle et de ma fidélité. Agréez aussi les assurances du dévouement et de l'estime particulière avec lesquels je serai toujours

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

P. CUNIER.

Renan, le 9 juillet 1768.

Excusés le stile et la mauvaise écriture, je suis extrêmement pressé aujourd'hui.

Extrait d'une lettre adressée au ministre Cunier.

Monsieur et très honoré Frère ,

Mais j'ai un motif surtout à vous voir (outre tous ceux-là). L'on me prie de procurer des matériaux pour une description topographique de vos endroits. Mais qui pourroit mieux satisfaire mon ami à cet égard-

là que M. le Révérend Pasteur de Renen. Il peut cela par lui-même. Au surplus, il a le secours de différents paroissiens très capables et assés honnetes pour s'y prêter. Lachés un coup de sifflet et mon affaire sera dans le sac. Je ne vous prescrit point de regles ou de méthode, puisque je sens mon ignorance en toutes choses, surtout en fait de topographie. Cela est si vrai, qu'à moins d'avoir passé et repassé un million de fois par un même endroit, je m'y égare comme dans le labyrinthe de Dédale. L'ami en question s'est donc très mal adressé à moi quant à la science. Mais il étoit sur de mon zèle, de mon cœur, ce qui vaut mieux que tous les talens de l'univers. Il conjecturoit avec certitude que l'envie de lui complaire me feroit remuer ciel et terre pour lui procurer des mémoires détaillés, exacts, si informes pussent-ils être. C'est dans cet objet que je vous supplie, Monsieur, de solliciter puissamment Messieurs Gagnebin de la Ferrière de m'accorder la description de la Ferrière; plus M. le secrétaire Jacotet pour le Clermont qu'il habite; Monsieur le justicier Gagnebin pour Renen et son district. Mais *hoc opus, hic labor est*, j'entends les Convers qui forme un vallon curieux et difficile à décrire. Trouvés-y un génie qui fasse cela. Il faut user d'adresse avec ces gens-là. Je dirois à l'un: Tu es mon ami de tous le plus historiographe ou plutôt topographe que je conoisse: fais donc la topographie des Convers. Ensuite je ferois la même confidence et prière à un autre, au moyen de quoi l'on auroit de la matière pour la polir et façonner. Je m'y suis pris ainsi avec un Corgémont et un Cortébert que je fis venir dimanche pour avoir occasion de les mettre au fait de l'état de la question et pour les piquer d'honneur. A la sortie de table ils comencèrent à grifonner chacun sur le territoire de son village, et moi à fumer. Il en résulta des descriptions si simples et si naïves que j'en ai envoyé des copies à mon cousin Marchand, horloger à Sonvillier, afin qu'il les propose pour exemple. Je vais lui écrire de vous en comuniquer copie pour exemple et non pour modèle, car il y a trop d'omissions et un peu de mauvaise méthode; aussi y ai-je barbouillé à la fin une note critique. Tachés, Monsieur, de prendre la peine de faire aussi la critique afin qu'il en résulte un bon mémoire. Mais près des Convers n'y a-t-il pas d'autres endroits d'Erguel qui portent des noms singuliers? Il les faudrait aussi. Or, pour la Chaux-d'Abel, qui fera cela? Mon Dieu, j'ai trop promis à mon ami, à moins que vous ne me secondiés. Si vous avez cette bonté-là, il n'y a qu'à protester à vos auteurs qu'ils n'ont qu'à vouloir et que cela est fait.

Autant que je m'en rappelle, il ne s'agit que des bagatelles: 1^o de marquer l'étendue et les noms, distances, etc., des frontières de chaque terrain, par exemple, des Convers ou de la Chaux-d'Abel; 2^o les différentes espèces de terres grasses ou sabloneuses, marécageuses, argilleuses, les rochers, bocages, espèces de bois, d'herbes, produit, foin,

grains , légumes , jardinages , lin , pommes de terre , où il y a de tout cela , borge , orge . Le nombre de bétail qu'un circuit pâture , par exemple celui de Renen , etc. , les bocages , fontaines , etc . Enfin toute la notice pour la topographie de la paroisse de Renen . Mais j'en ai besoin pour cette semaine , ou au plus tard pour la suivante , au moyen de quoi je vous conjure de faire hâter , d'autant plus qu'une couple d'heures , les pieds sous la table , suffisent pour cela à un particulier qui décrira son district . En vous attendant pour vous remercier des bontés et peines que vous prendrés dans cet objet-là , j'ai l'honneur d'être , très essentiellement , etc. ,

Monsieur , mon très honoré vice-doyen ,

Votre , etc .

LIOMIN .

Corgemont le 6 mars 1764 .

P.-S. ajouté à la lettre , sur une feuille séparée , et suivi d'un plan pour l'ouvrage proposé .

P.-S. Monsieur le pasteur Cunier instruit actuellement ses catécumènes du village de Renen , de la Montagne du Droit , de celle de l'Envers , de la Chaux-d'Abel , de la Ferrière , de Clermont , des Convers , des Montagnes de Convers et d'autres districts de l'Eglise de Renen , dont j'ignore à ma honte les noms . Or , Monsieur le pasteur Cunier pourroit choisir une couple de catécumènes de chacun des susdits circuits , des plus intelligents et des plus fidèles à la vérité pour remplir chacun la table et la liste suivante . C'est une grâce dont je l'en supplie instamment . A la première instruction il ne s'agiroit que de retenir pour un tiers d'heure deux catécumènes de chaque circuit , afin de les laisser rêver ensemble sur le nombre des créatures comme suit (1) :

Vieillards tant mâles que femelles qui ont plus de 60 ans .

Hommes mariés qui n'ont pas 60 ans .

Femmes mariées qui n'ont pas 60 ans .

Hommes veufs et femmes veuves qui ont moins de 60 ans .

Garçons à marier .

Filles non mariées .

Enfants dès la mamelle qui n'ont pas communie .

Valets étrangers de labeur .

Servantes étrangères .

Professions et métiers tant des habitants que des étrangers dans le

(1) Le tableau comptait sept colonnes destinées à recevoir les chiffres des sept circuits sus-mentionnés . Nous avons cru inutile de les imprimer ici .

village de Renen, à la Montagne du Droit, de l'Envers, Clermont, Ferrière, Chaux-d'Abel, les Convers (1).

Moulins.	Maîtres orfèvres.
Scie.	Maîtres forgerons.
Cabarets.	Maîtres tailleurs.
Bouchers.	Maîtres cordonniers.
Boulangers.	Maîtres charpentiers.
Maîtres horlogers.	M.....

III.

DEUX LETTRES D'ABRAHAM SCHOLL (2)

Bienne, le 10 novembre 1746.

Monsieur,

L'ami qui a sollicité chez moy les mémoires que vous avez eu la bonté de me fournir, demande là-dessus quelque éclaircissements, comme vous le verrez par les papiers cy joint. Si par une suite de vos attentions et de vos politesses, vous vouliez encore satisfaire à cet égard-là la curiosité de mon ami, qui en fera l'usage convenable dans un ouvrage qu'il se pro-

(1) Nous supprimons aussi les colonnes qui ne sont remplies dans le modèle que pour deux lignes seulement. Il n'y avait dans le ressort qu'un moulin à Renan, et un à la Chaux-d'Abel et probablement aussi une scie dans ces deux localités car l'indication *point*, mise pour les autres communes, fait ici défaut.

(2) Abraham Scholl, auteur de ces lettres, fut nommé par l'Evêque de Bâle maire de Bienne en 1747, puis en 1757 bailli d'Ilfingen et de la Montagne de Diesse. Nous pensons que ces missives furent adressées au chancelier du Prince Fr.-Dominique de Billieux. — Les pièces jointes à chaque lettre sont en allemand, d'une écriture très-fine. La première, 5 pages in-4° à deux colonnes, roule sur l'Evêché de Bâle, sa circonscription ecclésiastique et sa division territoriale; on entre dans les détails sur les châteaux, villes, villages qui en font partie. La seconde pièce traite exclusivement de la juridiction épiscopale, du haut chapitre etc. Ces derniers renseignements se trouvent consignés presque mot à mot dans le 2^e vol. de *Leu Schweizerisches Lexicon*, publié en 1748, pages 104, 105, 106 et 137. Abraham Scholl servit donc d'intermédiaire au savant zuricois pour les articles de son grand ouvrage, relatif à l'Evêché. N'ayant pas sous les yeux le *Landslexicon* du même auteur, dont le dernier volume parut en 1746, l'année même de la première lettre, nous n'avons pu vérifier si les renseignements qui l'accompagnent, ont été utilisés pour cet ouvrage.

pose de publier, vous nous obligeriez les deux sensiblement. Permettés que j'ajoute ici, en attendant que je puisse le faire dans peu de vive voix, les assurances de la parfaite considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble, très obéissant serviteur

A. SCHOLL.

Bienne, le 13 mai 1747.

Monsieur,

J'espère tant de votre amitié, que je me flatte que vous aurés assés d'indulgence pour me pardonner, si depuis mon retour de Porrentru je ne vous ay donné jusques ici aucun signe de vie. Je ne suis cependant pas moins sensible et reconnaissant à toutes vos politesses et aux nouvelles marques d'estime et d'amitié que vous m'avez donné dans cette occasion et je seray bien charmé de me trouver un jour à même de vous convaincre de ma parfaite gratitude. Je me suis trouvé avant et depuis mon installation si accablé d'affaires, de visites et de lettres de congratulation de toute part, qu'à peine ai-je pu trouver le moment de rendre compte à Son Altesse de ce qui s'est passé au sujet de ma réception, attribués je vous prie mon silence à tous ces différents obstacles et excusés moi s'il vous plaît. — Comme dans mon dernier séjour à Porrentru j'avais tout autre chose en tête que des affaires de littérature, je n'ai point pensé, Monsieur, à vous dire que depuis deux mois en ça, j'ay eu de nouvelles instances de mon ami, touchant les mémoires sur l'Evêché. Il m'a envoyé il y a déjà quelque temps le projet cy joint en original, avec prière de le faire passer à la Cour pour y ajouter les corrections et suppléments nécessaires. Il me prie très fort d'en accélérer l'expédition, parce que l'ouvrage ou cet article doit être inséré, se trouve actuellement sous presse. — Ainsi, Monsieur, je vous prie de vouloir bien le repasser et me l'envoyer tel qu'il doit

être, peut-être en serez-vous le porteur vous-même puisque nous nous flattons d'avoir le plaisir de vous voir arriver un jour de cette semaine. En attendant, recevez les sincères assurances de la considération et de l'attachement inviolable avec lesquelles j'ay l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

A. SCHOLL.

Des respects et compliments sans nombre à M. le Trésorier.

IV.

Deux Lettres de l'Evêque de Bâle relatives à

L'ASTRONOME ROSIUS. (1)

Pass vnd recommendationsbrieff für H. Jacob Rosium zu Biel.

Von Gottes gnaden wir Johan Frantz Bischoff zu Basel, thuen khundt offentlich hiemit, das vns der Ersamb Vnser lieber vnd getrewer Jacob Rosius Mathematicus vnd Bürger vnserer Statt Biel vnderthänig zuerkennen geben lassen, welcher massen er in das Reich hinauss vff Augspurg vnd Frankfurt vnd der Orthen eine Ihm hoch ahnligende reiss zuthuen bedacht seye, Vns gehorsamblich pittend, Wir gerueheten zur befürderung erstangeregter seiner reiss Ihme ein Pass-vnd recommendationsbrieff gl. zuertheillen. Ansinnen demnach och Jedermänniglich nach standts gebür fr. vnd gl. hiemit, man wolle nicht allein berürten Jacob Rosium aller orthen zu Wasser vnd Landt sicher vnd ohngehindert passiren vnd repassiren lassen besonderen auch all gedyende hülff vnd befür-

(1) Mort à Bienne en 1672. M. le professeur. Wolf, de Zurich, lui a consacré une notice intéressante dans les *Mittheilungen* de la Société des sciences naturelles de Berne (avril 1850). Vers la fin du siècle dernier, paraissait encore à Bâle un *Calendrier* du nom de Rosius, avec le portrait de ce savant et son éloge en douze vers allemands. Le calendrier se terminait par un *Prognosticum symptomaticum*.

derung Zeigen, Ihn in allen Vorfällen wol recommendirt halten vnd disser vnseren promoviation erfrewlich geniessen lassen, Danach würde sowol Ihme ein sonderbare gnad vnd gunst als auch Vns ein dancknämiger gefallen widerfahren, so Wir nichtweniger auch vnsern orts vff all begebenheiten der gebür nach fr. vnd gl. zubeschulden vnd zuerkennen ohnvergesslich bereit sindt. In Vrkhundt haben Wir gegenwärtigen Pass-vnd recommendationsbrieff mit auffgetruckten Vnsern gewöhnlichen Insigel vnd eigenhändiger Vnderschrift beglaubigt.

So beschehen vff von Schloss Pruntrut d. 5. Martij. 1654.

Dem Hochl. Meyer zu Biel

Auch lieber und getrewer.

Dir ist auch, wie wir vnsrem Vnterthann *Jacobo Rosio* hievor schon ernstlich verpieten lassen, dass Er den Ahnhang seiner Kalender (*Nützlicher Bericht, oder eigentliche DEMONSTRATION, in welchen Jahr, Monath vnd Tag vnser Herr JESUS für der gantzen Welt Sünde gelitten habe, also genant*) weiteres nicht *continuieren* solle, sondern weilen diez weder bey vns, noch Euch so geglaubt, io meheres vor eine neue *Hæresie* gehalten wirdt. Alss ist demnach vnser gestrenger vndt ernstlicher Befelch hiermit, du sollest gedachten ohnebesonneren Rosio hierinfahls das *silentium imponieren*, widrigen fahls, wir sonnst Ihne nicht allein aus vnser Statt Biel cassieren, Ihme das Kalender macher verpieten, oder aber selbige neben Gebürender abstraffung offentlich verbenennen lassen wollen. Wir versehen Vns aber mehrerer gehorsambs.

Datum ut in litteris. F. (A^o 1669.)

